

Changement d'eau dans les piscines familiales

La durée pendant laquelle la même eau peut rester dans une piscine dépend du type de piscine, du traitement de l'eau, de la fréquence d'utilisation ainsi que du respect des paramètres de l'eau. Un renouvellement complet de l'eau n'est pas obligatoire à intervalles fixes, dans la mesure où la qualité de l'eau peut être garantie en permanence grâce à un traitement approprié et à des contrôles réguliers.



Fréquence du renouvellement de l'eau

Dans les piscines familiales, l'eau est généralement renouvelée complètement tous les un à trois ans. Un renouvellement complet régulier n'est toutefois pas impératif si la filtration fonctionne correctement, si des lavages à contre-courant sont effectués régulièrement et si les paramètres de l'eau se maintiennent dans la fourchette recommandée. Dans les piscines publiques, les normes de désinfection de l'eau des piscines publiques des ordonnances Oper-D et OPBD du DFI

s'appliquent. Les bassins sont généralement vidés, nettoyés et remplis à nouveau une fois par an.

Entretien et qualité de l'eau

Un entretien rigoureux de l'eau est essentiel pour garantir une longue durée de vie de l'eau du bassin. La filtration élimine les particules de saleté et les charges organiques (les germes organiques sont éliminés par le désinfectant, et non par le filtre). Les particules éliminées peuvent être retirées du média filtrant à l'aide

d'un floculant (ce que l'on appelle « l'agrégation des particules »), tandis que des opérations de lavage à contre-courant permettent d'introduire en continu de l'eau fraîche. Les désinfectants tels que le chlore ou le brome garantissent la qualité hygiénique de l'eau. Parallèlement, dans les piscines familiales, il convient notamment de contrôler régulièrement le pH, la teneur en désinfectant ainsi que l'alcalinité, et de les maintenir dans une plage optimale. La procédure à suivre dans les piscines publiques est régie par la réglementation.

Fréquence d'utilisation dans le secteur privé

La fréquentation de la piscine influence considérablement les besoins en eau fraîche. Dans les installations très fréquentées, la pollution de l'eau augmente, ce qui nécessite des contrôles plus fréquents et une proportion d'eau fraîche plus élevée. Dans les bassins privés moins utilisés, l'eau peut rester plus longtemps dans le bassin. En principe, le bilan en eau fraîche doit être adapté à la fréquentation. (Les piscines publiques sont soumises aux ordonnances de l'Office fédéral).

Conclusion

Dans les piscines familiales, l'eau peut généralement rester dans le bassin pendant un à trois ans, à condition que l'entretien de l'eau soit effectué correctement. Dans les piscines publiques, les ordonnances Oper-D et OPBD imposent une norme précise concernant les exigences hygiéniques relatives au renouvellement de



ZIREG Ziswiler AG, Neuenkirch

l'eau. Dans tous les cas, il est essentiel de contrôler régulièrement la qualité de l'eau et de respecter les paramètres requis ainsi que les normes correspondantes. Pour toute autre question concernant l'entretien des piscines, veuillez vous adresser à un membre d'aqua suisse de votre région.

Vous trouverez la liste des membres à l'adresse suivante www.aquasuisse.ch

Sources:

[RS 814.812.31 - Ordonnance du DFI du 28 novembre 2025 relative au permis pour l'emploi des désinfectants pour l'eau des piscines publiques \(OPer-D\) Fedlex](#)



[RS 817.022.11 - Ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public \(OPBD\) Fedlex](#)



aqua suisse
Kapellenstrasse 14
Postfach
CH-3001 Bern
www.aquasuisse.ch
info@aquasuisse.ch
Tel +41 58 796 99 58

